

**SECURITY NEWS N°116 – 5 mai 2015**  
**L'actualité de la privacy et de la dématérialisation**  
**Préparée par Arnaud Belleil**

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.security.com/fr/newsletter-2015>

---

**SOMMAIRE :**

**L'article : l'impact économique de la surveillance**

**Economie des données personnelles**

La FTC inflige une amende à TRUSTe  
Localiser les données personnelles en Irlande  
Secret des affaires

**Administration électronique**

VITAM, projet de plateforme d'archivage électronique du secteur public  
Du dossier médical personnel au dossier médical partagé

**Juridique**

La CNIL sommée d'anonymiser une décision de sanction  
Le *Big Data* est-il soluble dans la protection des données personnelles ?

**Archivage et dématérialisation**

Coffre-fort numérique, GED, SAE : qui fait quoi ?  
Vogelis pionnier de la dématérialisation

**Identité Numérique**

Un pseudo sur Facebook ne garantit pas l'anonymat  
L'authentification fondée sur l'activité

**A découvrir**

Bilan du MOOC « *Bien archiver : la réponse au désordre numérique* »  
Correspondant informatique et libertés : bien plus qu'un métier  
L'individualisation de la vie privée

**Evènement**

Forum International de la Dématérialisation

---

**ANNONCE : audit de conformité NF Z42-013 pour le logiciel PEA de Security.com**

L'audit réalisé en mars 2015 par le cabinet Hénon Conseil a validé que le logiciel PEA (Preuve, Echange & Archivage) de Security.com peut être utilisé pour mettre en œuvre un Système d'Archivage Electronique (SAE) conforme à la norme AFNOR NF Z 42-013 et à sa transposition internationale : ISO 14641-1.

En savoir plus : [http://www.security.com/images/CommuniqueDePresse\\_AuditNFZ42-013.pdf](http://www.security.com/images/CommuniqueDePresse_AuditNFZ42-013.pdf)

---

## L'ARTICLE : L'IMPACT ECONOMIQUE DE LA SURVEILLANCE

Le projet de loi relatif au renseignement, présenté pour la première fois le 19 mars 2015, doit donner aux services de renseignement les moyens pour lutter efficacement contre le terrorisme et d'autres menaces. Certaines des dispositions font classiquement l'objet de condamnations car elles remettraient en cause les libertés publiques. En outre, les condamnations sur les conséquences économiques de ce projet sont particulièrement nombreuses et virulentes. L'abus de surveillance nuit gravement à l'attractivité numérique du territoire.

Lire la suite : <http://www.cecurity.com/fr/avis-d-expert-2015>

## ECONOMIE DES DONNEES PERSONNELLES

### La FTC inflige une amende à TRUSTe

Aux Etats-Unis, au terme d'une période de quatre mois de commentaires publics, la *Federal Trade Commission* (FTC) a confirmé l'amende de 200 000 \$ infligée à TRUSTe, organisme qui certifie les sites web pour le respect de la *privacy*. Il est notamment reproché à TRUSTe de ne pas avoir effectué tous les audits de renouvellement des certifications. 1000 audits de renouvellement sont concernés sur la période 2006-2013. Par ailleurs, certains bénéficiaires de la certification continuaient à présenter TRUSTe comme un organisme à but non lucratif alors que ce n'est plus le cas depuis 2008. Créé en 1997, TRUSTe se présente comme « *the #1 privacy brand* ».

Source : Mediapost – Date : 18 mars 2015 – Auteur : Wendy Davis

■ Lien de l'article : <http://www.mediapost.com/publications/article/245970/truste-finalizes-settlement-with-ftc.html>

### Localiser les données personnelles en Irlande

Les données personnelles des utilisateurs non-américains de Twitter seront soumises au droit Irlandais où se trouve le siège européen de la société de microblogging. De nombreux géants américains du numérique ont fait le choix de l'Irlande pour des raisons fiscales. Cependant, cette annonce, qui concerne plus de 200 millions d'utilisateurs, pourrait avoir une autre motivation. Soumise à la même réglementation informatique et libertés que tous les pays de la communauté européenne, l'Eire est réputée être plus conciliante pour ce qui concerne son application. La localisation des données personnelles serait donc, comme l'écrit ZDNet, une nouvelle forme d'optimisation.

Source : ZDNet – Date : 20 avril 2015 – Auteur : Christophe Auffray

■ Lien de l'article : <http://www.zdnet.fr/actualites/twitter-localise-les-donnees-personnelles-en-irlande-nouvelle-forme-d-optimisation-39818166.htm>

### Secret des affaires

L'économie de l'anonymat a-t-elle été qu'un feu de paille ? La fermeture subite de Secret, l'application qui permettait de partager des informations de façon anonyme, permet de le penser. Lancée il y a moins de deux ans, Secret revendiquait 15 millions d'utilisateurs et avait obtenu 35 millions de dollars de financement auprès des investisseurs.

Source : Journal du Net – Date : 30 avril 2015 – Auteur : Aude Fredouelle

■ Lien de l'article : <http://www.journaldunet.com/web-tech/start-up/secret-ferme-35-millions-dollars-leves-0415.shtml?>

## ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

### VITAM, projet de plateforme d'archivage électronique du secteur public

Une première version de VITAM (Valeur Immatérielles Transmises aux Archives pour Mémoire) est attendue pour l'été 2016. Il s'agit d'une plateforme mutualisée, développée en *open source* et destinée à l'archivage des documents électroniques produits par l'administration.

A terme le chantier pourrait s'avérer considérable puisqu'il concerne potentiellement toutes les administrations, les collectivités et opérateurs publics ; les archives courantes, intermédiaires et définitives ; tous les objets numériques produits par le secteur public, y compris les courriers électroniques « *ou encore la production éditoriale sur les réseaux sociaux* ». Vaste programme !

Sources : Archimag – Date : 10 mars 2015 – Auteur : Bruno Texier

■ Lien de l'article : <http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2015/03/10/vitam-future-plateforme-archivage-numerique-etat>

### Du dossier médical personnel au dossier médical partagé

Le projet de loi relatif à la santé introduit deux modifications importantes à propos du DMP. D'une part, il y a un changement de dénomination puisque que le « Dossier Médical Personnel » devient le « Dossier Médical Partagé ». D'autre part, la gestion du projet est désormais confiée à la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) qui remplace dans ce rôle l'Asip Santé (Agence des systèmes d'information partagés de santé).

Reste à savoir si cela sera suffisant pour redonner de l'élan à un dispositif imaginé par une loi de 2004 et qui devait initialement s'appliquer à la totalité des patients dès 2007.

Sources : Silicon – Date : 14 avril 2015 – Auteur : Ariane Beky

■ Lien de l'article : <http://www.silicon.fr/dmp-renait-de-ses-cendres-loi-sante-113878.html>

## JURIDIQUE

### La CNIL sommée d'anonymiser une décision de sanction

Arroseur arrosé et logique Shadock.

Arroseur arrosé : la CNIL plaide de longue date en faveur de l'anonymisation des décisions de justice publiées sur Internet lorsqu'elles concernent des personnes privées. Ce principe doit également s'appliquer aux personnes morales lui indique en substance le Conseil d'Etat dans une décision du 11 mars 2015. En l'espèce, il s'agissait d'une délibération CNIL du 11 avril 2013 sanctionnant la société Total raffinage d'un avertissement dans une affaire de vote électronique. La société prestataire du système de vote était citée dans la délibération de la CNIL alors qu'elle n'était pas poursuivie.

Logique Shadock : la décision du Conseil d'Etat est accessible en ligne sur le site de Legalis et le nom du prestataire du système de vote y apparaît en toutes lettres.

■ La décision du Conseil d'Etat du 11 mars 2015 :

[http://www.legalis.net/spip.php?page=jurisprudence-decision&id\\_article=4520](http://www.legalis.net/spip.php?page=jurisprudence-decision&id_article=4520)

■ La délibération CNIL du 11 avril 2013 désormais anonymisée :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCnil.do?oldAction=rechExpCnil&id=CNILTEXT000027414017&astReqId=277923350&fastPos=2>

### Le *Big Data* est-il soluble dans la protection des données personnelles ?

Absence de finalités préalable, données anonymes qui redeviennent identifiantes, utilisation de données inexacts, traitements permettant de prendre des décisions sur un éventuel comportement futur : François Coupez, avocat spécialisé en droit des nouvelles technologies, identifie les raisons pour lesquelles le *Big Data* rentre en « *confrontation directe* » avec notre régime légal de protection des données à caractère personnel.

Cependant, explique-t-il, le futur règlement européen sur la protection des données personnelles devrait permettre de concilier plus facilement *Big Data* et droit des données personnelles. Un résultat obtenu « *en remplaçant le principe de la formalité préalable par l'exigence de conformité du traitement aux règles posées* » et « *en imposant, en pratique, la traçabilité de la donnée personnelle à toutes les étapes et sous toutes ses formes* ».

Source : Silicon – Date : 20 avril 2015 – Auteur : François Coupez

■ ■ ■ Lien de l'article <http://www.silicon.fr/protection-donnees-personnelles-big-data-inconciliables-114312.html>

## ARCHIVAGE ET DEMATERIALISATION

### Coffre-fort numérique, GED, SAE : qui fait quoi ?

Coffre-fort numérique, Gestion Electronique des Documents (GED), Système d'Archive Electronique (SAE), *Cloud* ... Séverine Denys et Hervé Streiff de Locarchives proposent une clarification entre ces différents concepts « *en s'inspirant des notions DCIP (Disponibilité - Confidentialité - Intégrité - Pérennité) telles que définies dans la norme ISO 27001* ».

Le coffre-fort numérique doit alors être considéré comme une solution logicielle permettant de protéger et de démontrer l'intégrité des documents numériques. Le Système d'Archivage Electronique, « *service plus qu'outil* », couvre également les dimensions disponibilité et pérennité. Enfin, la vocation prioritaire d'une GED est de faciliter le travail collaboratif. Maintenant, c'est clair !

Source : iTPro.fr – Date : 13 avril 2015 – Auteurs : Séverine Denys & Hervé Streiff

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.itpro.fr/n/cloud-coffre-fort-numerique-archivage-electronique-qui-fait-quoi-21191/>

### Vogelis pionnier de la dématérialisation

La convention entreprise de Vogelis, qui s'est déroulée le 24 avril 2015, a été l'occasion de rappeler le rôle de pionnier joué par l'Office Public de l'Habitat du Département des Vosges dans le domaine de la dématérialisation. Le Moniteur précise que « *la priorité, ces deux dernières années, a porté sur la mise en place d'un système d'auto-facturation électronique pour les marchés à bon de commande (...)* ». Un système qui « *permet de générer 8 euros d'économies par facture, et a concerné 30 000 bons de commande l'an dernier* ».

Source : Le Moniteur – Date : 23 avril 2015 – Auteur : Paul Falzon

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.lemoniteur.fr/article/vogelis-fete-10-ans-d-engagement-dans-la-dematerialisation-28372768?tool=print>

Note : le système d'auto-facturation électronique de Vogelis repose sur la mise en œuvre du Coffre-fort électronique Communicant de Cecurity.com

■ ■ ■ En savoir plus : [http://www.cecurity.com/images/FicheReference\\_Cecurity\\_Vogelis\\_141021.pdf](http://www.cecurity.com/images/FicheReference_Cecurity_Vogelis_141021.pdf)

## IDENTITÉ NUMÉRIQUE

### Un pseudo sur Facebook ne garantit pas l'anonymat

Le Tribunal de grande instance de Paris considère, dans une décision du 17 décembre 2014, que chacun dispose de la liberté d'utiliser un pseudonyme. La révélation de l'identité réelle de la personne utilisant un pseudonyme peut constituer une atteinte à sa vie privée précise la juridiction. Cette dernière estime cependant que cette protection ne peut être assurée si cette même personne publie des informations personnelles permettant de l'identifier.

Source : Numerama – Date : 8 avril 2015 – Auteur : Guillaume Champeau

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.numerama.com/magazine/32735-utiliser-un-pseudo-sur-facebook-ne-suffit-pas-a-imposer-son-anonymat.html>

## L'authentification fondée sur l'activité

L'utilisateur connaît son activité sur son ordinateur ou téléphone mobile mais celle-ci serait potentiellement difficile à deviner pour un pirate. C'est ce qui fonde le concept d'*activity-based authentication* qui mobilise des chercheurs de trois universités américaines et indiennes dans le cadre du projet ActivPass.

Le fait de poser des questions sur des événements récents et peu fréquents n'a pas forcément vocation à remplacer les mots de passe mais plutôt à être une des composantes d'un dispositif plus complexe d'authentification. L'approche pourrait également être mise en œuvre en cas de perte de mot de passe par l'utilisateur.

Source : MIT Technology Review – Date : 28 avril 2015 – Auteur : Rachel Metz

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.technologyreview.com/news/536921/smartphone-secrets-may-be-better-than-a-password/>

■ En savoir plus (en anglais) : <http://synrg.csl.illinois.edu/papers/activpass.pdf>

## A DECOUVRIR

### Bilan du MOOC « *Bien archiver : la réponse au désordre numérique* »

Marie-Anne Chabin et le CR2PA (Club français de l'archivage managérial) dressent le bilan du MOOC « *Bien archiver : la réponse au désordre numérique* » (auquel l'auteur de ces lignes a modestement contribué). D'un point de vue pédagogique, le MOOC (*Massive Open Online Course*) est sans conteste une « *Magnifique Occasion d'Organiser ses Connaissances* ».

Sur le fond, le « *MOOC sanctionne la reconnaissance de l'archivage en tant que processus, mis en œuvre pour répondre à un risque (et les risques croissent dans l'environnement numérique) ; le mot archivage a trop longtemps eu une connotation négative car il était confondu avec du stockage d'archives, réduit à une gestion logistique de documents inutiles* ».

Source : Blog du Monde – Date : 8 avril 2015 – Auteur : Marie-Anne Chabin

■ Lien de l'article <http://marieannechabin.blog.lemonde.fr/2015/04/08/radioscopie-du-mooc/>

■ En savoir plus : <http://blog.cr2pa.fr/2015/04/bilan-du-mooc/>

### Correspondant informatique et libertés : bien plus qu'un métier

L'AFCDP (Association française des Correspondant Informatique et Libertés) a publié en mars 2015 l'ouvrage collectif intitulé « *Correspondant Informatique et Libertés : bien plus qu'un métier* ». Préfacé par la Présidente de la CNIL, l'ouvrage comporte notamment des contributions intitulées « *Le Label CNIL comme outil de conformité* » et « *L'oubli numérique, une amnésie collective* ».

Isabelle Cantero et Eric Caprioli ont pour leur part planché sur le thème « *services de confiance et données à caractère personnel : implications multiples à venir pour le délégué à la protection des données* ».

■ En savoir plus : <http://www.afcdp.net/Pour-envoyer-vos-propositions-de>

### L'individualisation de la vie privée

Le lecture de l'article « *la vie privée se porte bien, merci pour elle* » de Dominique Cardon, sociologue à Orange Labs, est chaudement recommandée. L'auteur y démontre que la vie privée ne disparaît pas mais qu'elle s'individualise dans un contexte où trois surveillances se développent simultanément : celle des Etats, du marché et des individus.

Source : Internet Actu – Date : 30 avril 2015 – Auteur : Dominique Cardon

Lien de l'article : <http://www.internetactu.net/2015/04/30/la-vie-privee-se-porte-bien-merci-pour-elle/>

## EVENEMENT

### Forum International de la Dématérialisation

Le 7ème Forum International de la Dématérialisation - Demat-Tech - se déroule le 4 juin 2015 à Alençon. Pour Didier Breux, Directeur de l'Echangeur Basse-Normandie qui organise l'évènement, il s'agit de continuer « à propager l'information qui permettra aux entreprises (et aux collectivités) de faire des choix éclairés, libres de pressions légales ou concurrentielles : archivage, factures électroniques, dématérialisation fiscale, signature de contrats en ligne, virtualisation, usages en SaaS, et services du Cloud Computing. »

■ ■ ■ Le site de l'évènement : <http://demat-tech.com/>

-----  
Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à : <mailto:news@cecurity.com>

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Cecurity.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

-----  
Newsletter Cecurity.com -  
L'actualité de la privacy et de la dématérialisation  
Email [news@cecurity.com](mailto:news@cecurity.com)  
Web <http://www.cecurity.com> - Tel 01 56 43 37 36  
-----